

Mémoire présenté par le
Conseil central du Montréal métropolitain — CSN

à l'agglomération de Montréal

dans le cadre des consultations visant le
Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

17 janvier 2019

Conseil central du Montréal métropolitain — CSN
1601, avenue de Lorimier, bureau 2900
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2021
www.ccmm-csn.qc.ca

Table des matières

Introduction	5
Des enjeux et un contexte complexes.....	5
D'abord et avant tout, réduire à la source !	6
Recommandation 1	6
Mettre les ICI à contribution, ça presse !	7
Recommandation 2	8
Moderniser l'industrie.....	8
Conditions de travail	8
Recommandation 3	9
Recommandation 4	9
Recommandation 5	9
Recommandation 6	9

Introduction

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (CCMM-CSN) est une organisation affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Nous regroupons quelque 100 000 membres répartis dans environ 360 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval, du Nunavik et de la baie James. Nos membres proviennent de tous les secteurs d'activités professionnelles, qu'il s'agisse de celui de la construction, de la santé et des services sociaux, de l'éducation ou du commerce, pour ne nommer que ceux-là.

Le mandat du conseil central est d'appuyer ses membres dans leurs luttes pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, mais aussi de les représenter sur des enjeux qui les touchent comme citoyennes et comme citoyens. Ainsi, nous luttons pour une société plus juste, plus solidaire, plus démocratique et plus respectueuse de l'environnement. À cet égard, le conseil central est heureux de participer à la présente consultation. Les préoccupations que nous entretenons quant à la gestion des matières résiduelles sont, bien sûr, d'ordre environnemental et nous avons conscience de la complexité des enjeux économiques qui sont en toile de fond. Par ailleurs, dans ce mémoire, nous insisterons également sur des enjeux liés au volet social du développement durable, dimension trop souvent oubliée.

Des enjeux et un contexte complexes

Il est grand temps que nos sociétés ouvrent grands les yeux et prennent résolument tous les moyens nécessaires pour renverser la vapeur et pour agir rapidement et concrètement pour la protection de l'environnement, et ce, dans tous les secteurs. Dans un des documents préparés en vue des consultations publiques, on peut lire qu'

« Une métropole dynamique comme Montréal, dont les citoyens ont souligné leurs attentes quant à l'environnement, souhaite mettre en œuvre des stratégies audacieuses visant à réduire, collecter, recycler et régler ses matières résiduelles pour assurer un voisinage propre, un environnement sain et une performance environnementale exemplaire »¹.

Nous partageons le même souhait et souhaitons que toutes ces stratégies, et quelques autres pistes d'actions, soient concrètement mises en place afin d'atteindre le plus rapidement possible cette vision à long terme d'atteindre le zéro déchet d'ici 2030 !

D'ailleurs, ce sont les municipalités qui sont les premières chevilles ouvrières de la gestion des matières résiduelles. Il s'agit d'une grande responsabilité et elles doivent, en effet, *mettre en œuvre des stratégies audacieuses* qui leur permettront de relever les défis complexes en lien avec cette problématique. Pour ce faire, elles doivent aussi être appuyées adéquatement par les gouvernements provincial et fédéral, car elles ne disposent pas toujours de tous les leviers politiques et financiers nécessaires. Évidemment, les industries, commerces et institutions (ICI) doivent aussi contribuer, ce qui est loin d'être le cas pour le moment.

Nous nous réjouissons des améliorations de la performance depuis 2010, qui ont permis d'annuler l'impact de la démographie et de la croissance économique, comme en témoigne la baisse de génération de matières résiduelles malgré les augmentations de la population de 6 % et de 28 % du produit intérieur brut (PIB) et tel qu'il est mentionné d'entrée de jeu dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles.

Si certaines choses avancent, le contexte dans lequel nous devons agir comporte de nouveaux défis. Le contexte économique lié aux matières résiduelles fait partie de ces défis. La Chine est le plus grand importateur de matières recyclables au monde, et ce, depuis le début de la collecte sélective. Or, le plus grand contrôle exercé par la Chine sur la qualité des matières qu'elle importe a eu un impact majeur sur les exportations canadiennes,

¹ Montréal, zéro déchet ; Stratégie — version préparée en vue des consultations publiques — Plan directeur des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, 2019, p. 7.

mettant pratiquement un terme à celles-ci. Le prix de vente des matières triées a dramatiquement chuté, passant de 154 \$ par tonne en janvier 2017 à moins de 20 \$ en septembre 2019. Cette situation a généré une véritable crise : les centres de tri peinent à rentabiliser leurs opérations, les ballots de papiers et de plastiques trop contaminés pour être récupérés et recyclés s'accumulent, ce qui augmente le risque d'incendie, et entraîne « [...] la réouverture des contrats avec les municipalités, les régies intermunicipales et certaines entreprises, la fermeture de centres de tri (et des) pertes d'emplois [...]. Une restructuration doit être entreprise par le gouvernement et les parties prenantes liées à ce secteur »². S'il est en bonne voie quant à la récupération des matières résiduelles, le Québec doit sortir de sa trop grande dépendance aux marchés extérieurs en ce qui a trait au recyclage des matières, notamment le développement du marché local de la fibre et du plastique. Et, bien qu'il incombe aux municipalités d'atteindre les objectifs de la politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec, « [...] celles-ci ne contrôlent pas l'ensemble de la filière de mise en valeur des matières recyclables. Les gestionnaires des centres de tri dépendent des marchés qui sont fluctuants et parfois incertains. »³

Dans un autre ordre d'idées, nous pensons qu'il est important d'améliorer la manière de procéder à la cueillette de données pour évaluer avec davantage de précision l'atteinte des objectifs. En effet, si les activités de récupération démontrent que le système est efficace pour ramasser les matières résiduelles, trop souvent les bilans des matières résiduelles évoquent des taux de récupération, alors qu'il faudrait également mentionner les taux de recyclage. À l'heure actuelle, la récupération des matières recyclables et les collectes de données municipales rendent pratiquement impossible la traçabilité des matières récupérées vers un véritable recyclage.

D'abord et avant tout, réduire à la source !

L'objectif premier de tout plan de gestion des matières résiduelles doit évidemment viser la réduction à la source. Toutefois, les sociétés comme la nôtre sont caractérisées par une culture et une économie encourageant fortement la surconsommation. Donc, comme on peut le lire dans la Stratégie de la Ville, « cet objectif ambitieux ne peut être atteint sans une modification des comportements de consommation. »⁴ La sensibilisation de tous et de toutes est donc essentielle, tant pour que l'on puisse bien mesurer les impacts des gestes que l'on pose comme citoyennes et citoyens que pour faire connaître les pistes de solutions que l'on peut utiliser. À cet égard, nous sommes étonnés de l'absence du programme Éco-quartier. En effet, 18 Éco-quartiers sont établis dans 15 arrondissements de Montréal. Une grande partie de leur travail est de faire de la sensibilisation, de l'éducation relative à l'environnement (ERE), de la formation en plus de favoriser la participation citoyenne pour l'amélioration du cadre de vie. Nous trouvons donc important de ramener une des recommandations que nous avons ciblées dans notre mémoire sur le *Programme de gestion des matières résiduelles* (PDGMR) de l'agglomération de Montréal de 2008.

Recommandation 1

Nous recommandons d'augmenter le budget des Éco-quartiers afin de créer des équipes stables et de pouvoir leur permettre de remplir leur mission de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et de formation auprès de la population et ainsi, favoriser l'adoption de comportements et la mise en œuvre d'actions favorisant la réduction à la source

De façon générale, les moyens visant la réduction à la source ciblés dans le plan directeur nous semblent

² Ménard, Isabelle, *Portrait environnemental et de la santé, sécurité de centres de tri*, Confédération des syndicats nationaux et Fédération des employées et des employés des services publics des services publics - CSN, mars 2019, p. 2.

³ *Ibid.* p. 7.

⁴ Montréal, *zéro déchet ; Stratégie — version préparée en vue des consultations publiques — Plan directeur des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025*, 2019, p. 10.

porteurs, plus particulièrement en ce qui a trait à la fin de l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique. Par ailleurs, nous apprécions le fait qu'une période d'adaptation pour la mise en place de solutions de rechange soit prévue. En effet, certain-e-s de nos membres travaillant dans le secteur de la santé et des services sociaux nous ont sensibilisés à la situation des personnes âgées et celles en situation de handicap qui exigent l'utilisation de certains objets, comme les pailles en plastique, pour ne nommer que celles-ci.

Par ailleurs, en ce qui a trait au recyclage du verre, nous réitérons que le gouvernement du Québec doit instaurer rapidement une consigne sur les bouteilles de vin et de spiritueux. Si, récemment, le gouvernement a démontré une ouverture face à cet enjeu⁵, nous souhaitons que l'agglomération de Montréal fasse les pressions nécessaires afin que nous y parvenions enfin !

Aussi, nous tenons à porter à l'attention de l'agglomération de Montréal les enjeux liés à la consigne privée sur les contenants de bière à remplissage multiple (CRM). La bouteille de bière brune peut être réutilisée « [...] environ 15 fois avant d'être acheminée vers le recyclage. [...] Son taux de récupération est de plus de 95 % contre environ 70 % pour les contenants à remplissage unique (CRU). L'usage de la bouteille brune possède aussi l'avantage de créer plus d'emplois que celle des CRU. »⁶ Pourtant, l'utilisation de CRM est en décroissance, ceux-ci étant progressivement remplacés par des contenants en aluminium et à usage unique. Montréal a tout intérêt à faire la promotion des CRM. En effet, au Québec, la fabrication de bouteilles de verre se fait dans une usine appartenant à Owen Illinois, située dans le quartier Pointe-St-Charles et qui emploie plus ou moins 400 personnes.

« Ce sont des emplois de qualité dans un quartier populaire de Montréal qui sont menacés par ce changement de type de consommation. L'abandon graduel de la bouteille brune comme contenant privilégié pour les brasseurs au Québec a donc des conséquences directes sur la santé économique et environnementale du Québec. »⁷

Enfin, nous approuvons sans hésitation les actions prévues pour interdire l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries en priorisant les principaux générateurs, ainsi que celles visant l'interdiction des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces du textile. Les citoyennes et les citoyens ont certes un rôle important à jouer dans la réduction à la source, mais les solutions prévoyant des actions individuelles atteignent leurs limites rapidement. Les ICI doivent obligatoirement et rapidement être mis à contribution.

Mettre les ICI à contribution, ça presse !

Nous soutenons les actions prévues dans le PDGMR pour améliorer la performance des ICI en ce qui a trait à leur gestion des matières résiduelles. En effet, on estime que plus de 40 % des matières résiduelles générées au Québec proviennent des ICI⁸. D'ailleurs, encore trop peu d'entreprises ont entrepris le virage de réduction des matières résiduelles. Pourtant, il est à noter que la récupération des matières résiduelles des ICI est souvent plus homogène que la collecte sélective résidentielle municipale, ce qui représente un avantage certain quant à la qualité des matières recueillies et à l'utilisation que l'on peut en faire.

⁵ Lessard, Denis. *Les bouteilles d'eau et de vin seront consignées*, La Presse, 10 décembre 2019.

⁶ Mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et le Syndicat des employé-es de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec – CSN à la *Commission des transports et de l'environnement dans le cadre de la consultation du mandat d'initiative sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre*, 5 juillet 2019, p. 11.

⁷ Mémoire de la CSN sur le secteur manufacturier à Montréal présenté à la *Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation dans le cadre de la consultation publique sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal*, 9 septembre 2016, p. 24.

⁸ Ménard, Isabelle, *Portrait environnemental et de la santé, sécurité de centres de tri*, Confédération des syndicats nationaux et Fédération des employées et des employés des services publics des services publics - CSN, mars 2019, p. 14.

L'amélioration de la performance des ICI quant à leur taux de récupération et de recyclage passe, entre autres, par l'accès à des données fiables et transparentes. Les contrats d'ICI étant négociés individuellement, aucune base de données obligatoire n'existe. L'instauration d'une base semblable à l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) du gouvernement serait souhaitable. Si la responsabilité d'imposer aux ICI de récupérer et de recycler incombe au gouvernement du Québec, l'agglomération de Montréal doit tout mettre en œuvre pour améliorer la situation avec les outils dont elle dispose.

Recommandation 2

L'engagement volontaire ayant atteint largement ses limites, que l'agglomération de Montréal déploie tous les moyens nécessaires afin d'étendre la collecte des matières organiques et recyclables à l'ensemble des ICI, notamment :

- en appuyant la création d'une base de données dépersonnalisée avec les tonnages des différentes matières récupérées et recyclées ;
- en prêchant par l'exemple en déployant elle-même une pratique exemplaire quant à la gestion des matières résiduelles ;
- en appuyant les petits établissements par la collecte sélective municipale ;
- en portant auprès du gouvernement du Québec, des revendications quant au financement et à leur encadrement.

Moderniser l'industrie

Le PDGMR de l'agglomération de Montréal mentionne avec justesse que « des services de collecte optimisés, des citoyens mieux informés et une infrastructure plus étoffée favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées. »⁹ Dans cette même partie du document, on parle également de la nécessité de « déployer les infrastructures modernes nécessaires au traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants. » Les mesures décrites nous paraissent essentielles, notamment en ce qui a trait à la nécessité de développer un système de traçabilité des extrants. En fait, nous sommes aussi d'avis qu'il faut favoriser la modernisation de l'industrie des centres de tri et de traitement des matières résiduelles. Ceci nous permettra de mieux répondre à la demande afin d'accroître la qualité et la standardisation des matières recyclées et d'encourager leur conditionnement et leur recyclage par des entreprises québécoises. D'ailleurs, nous recommandons que la propriété de ces infrastructures soit de nature collective, c'est-à-dire qu'elles appartiennent soit à la Ville, soit au gouvernement du Québec. Il nous semble que cette standardisation et la traçabilité en seraient facilitées.

Conditions de travail

Cela étant dit, nous déplorons le peu d'attention portée aux conditions de travail du secteur du traitement des matières résiduelles et des déchets. Par exemple, depuis le tout début, les centres de tri enregistrent un fort taux de roulement de main d'œuvre, des conditions de travail difficiles et on y retrouve souvent des travailleuses et des travailleurs particulièrement vulnérables, soit celles et ceux embauchés par les agences de placement. La syndicalisation de certains centres et l'intégration de nouvelles technologies ont permis d'obtenir quelques améliorations dans ces milieux, mais la privatisation des services et le choix du plus bas soumissionnaire exercent une pression à la baisse inacceptable sur les conditions de travail.

Plusieurs problèmes en matière de santé et sécurité au travail sont observés comme la présence de bactéries

⁹ Montréal, *zéro déchet ; Stratégie — version préparée en vue des consultations publiques — Plan directeur des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025*, 2019, p. 14.

totales supérieures à la norme et des concentrations élevées de moisissures. C'est ce qu'ont démontré deux études réalisées en 2004 par l'Institut de recherche Robert Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST) en collaboration avec l'Association sectorielle transport et entreposage, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur des affaires municipales et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité du travail (CNESST). Les facteurs de risques identifiés dans les études de l'IRSST sont nombreux. Ils comportent des risques biologiques qui varient selon la nature des matières traitées.

« Le papier, le carton, les contenants souillés par des résidus alimentaires sont d'excellents milieux de culture pour les moisissures et les bactéries. [...] Les opérateurs de tri sont exposés à ce genre de danger, en plus de ceux des déchets biologiques comme des seringues, des matières souillées de sang, d'urine, de selles, etc. »¹⁰

Ces travailleuses et ces travailleurs se retrouvent aussi exposés à des risques chimiques, à des troubles musculosquelettiques ainsi qu'aux risques mécaniques liés aux opérations.

« Les travailleurs exposés à de mauvaises postures, au travail debout et à des mouvements répétitifs sont amenés à vivre des arrêts de travail rendant leurs situations économique et psychologique vulnérables. »¹¹

Dans les faits, malheureusement, les risques physiques font partie du quotidien de ces travailleuses et de ces travailleurs et les employeurs doivent tout mettre en place pour améliorer significativement les conditions de travail.

Recommandation 3

Que l'agglomération de Montréal porte une attention particulière aux conditions de travail dans le secteur de la gestion des matières résiduelles dans l'ensemble des actions mises de l'avant par son PDGMR. Que pour ce faire, elle consulte les organisations syndicales et les comités sectoriels de main d'œuvre.

Recommandation 4

Que l'agglomération de Montréal développe des outils de sensibilisation à l'endroit de la population quant aux risques liés à la santé et à la sécurité de travailleuses et des travailleurs des centres de tri et pour que celle-ci puisse développer de bonnes pratiques quant à l'utilisation du bac de recyclage.

Recommandation 5

Que l'agglomération de Montréal développe des pratiques exemplaires en assurant de bonnes conditions salariales et de travail à ses travailleuses et travailleurs œuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles, en portant une attention particulière aux mesures d'hygiène et de santé et sécurité lors de formations aux employeurs, et ce, en collaboration avec les comités sectoriels de main-d'œuvre.

Recommandation 6

Que l'agglomération de Montréal développe une réglementation qui tient compte des conditions de travail et des mesures d'hygiène et de santé et sécurité du travail et qui constitue une exigence dans tout appel d'offres.

¹⁰ Ménard, Isabelle, *Portrait environnemental et de la santé, sécurité de centres de tri*, Confédération des syndicats nationaux et Fédération des employées et des employés des services publics des services publics - CSN, mars 2019, p. 25.

¹¹ Mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et le Syndicat des employé-es de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec – CSN à la *Commission des transports et de l'environnement dans le cadre de la consultation du mandat d'initiative sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre*, 5 juillet 2019, p. 15.